LE PROJET INSTITUTIONNEL

DE LA FONDATION DES AMIS

DE L'ATELIER





Au service des enfants et des adultes en situation de handicap

SOMMAIRE

PRÉAMBULE	3
PLUS DE 50 ANS D'HISTOIRE	4
DES CONVICTIONS CHRÉTIENNES FONDATRICES VÉCUES DANS LE RESPECT DE LA LAÏCITÉ	6
DES PRIORITÉS POUR AGIR	8
LES RESSOURCES HUMAINES DE LA FONDATION	11
LES RESSOURCES FINANCIÈRES DE LA FONDATION	12
LES PARTENARIATS	13
ET DEMAIN ?	14

Nous vivons dans un monde où l'on entend beaucoup parler de notre bien-être individuel, personnel. Et celui de la personne en situation de handicap ? Comment inscrire le bien-être de la personne dans la vie collective quasi permanente pour certains ? Comment lui permettre de s'intégrer au mieux dans la société ? Comment lui permettre de réaliser ses projets avec, et malgré, son handicap ? Comment répondre au mieux à ses attentes ? Ce sont des questions qui font chaque jour de mon métier une journée de découverte, de réflexion, de doute, de partage, de certitude... entre des humains et pour les humains.

Parole de salariée M.G.

LÉ PROJET INSTITUTIONNEL

DE LA FONDATION DES AMIS DE L'ATELIER

PRÉAMBULE

- **Poursuivre** l'œuvre engagée il y a plus de 50 ans en restant fidèle aux valeurs qui animaient ses fondateurs, et se mettre en position de service des personnes les plus défavorisées, les plus fragiles et tout particulièrement celles qui sont en situation de handicap,
- Accompagner les personnes dans la durée en veillant notamment à respecter l'identité de chacun, à favoriser son projet de vie et à valoriser ses ressources,
- Faciliter le maintien des liens avec les proches, les familles, et plus largement le lien social,
- Mobiliser ses ressources humaines et financières au service du projet de la Fondation,
- Être à l'écoute des besoins nouveaux pour pouvoir contribuer à y répondre.

Par ce Projet Institutionnel, le Conseil d'Administration affirme ses ambitions pour les cinq années à venir. Il reste conscient que la réalité du quotidien vient souvent bousculer ou questionner ses convictions. Néanmoins, le Projet Institutionnel se veut l'expression du niveau d'exigence de la Fondation concernant l'accompagnement réalisé dans ses différentes structures.

Pour ces raisons, le Conseil d'Administration de la Fondation restera attentif aux modalités pratiques de mise en œuvre du Projet Institutionnel, dans l'esprit de toujours répondre au plus près des besoins des personnes.

Plus de 50 ANS d'histoire



L'histoire des Amis de l'Atelier commence dans les années 50 en région parisienne, à Châtenay-Malabry. Elle naît de la volonté d'une femme protestante, Anne Sommermeyer, qui, interpellée par l'absence de solutions d'accueil pour les enfants handicapés mentaux

qui, interpellée par l'absence de solutions d'accueil pour les enfants handicapés mentaux qu'elle côtoyait dans le quartier de la Butte Rouge, trouve dans sa foi la conviction que celle-ci doit engendrer des gestes concrets de solidarité, et se met au service de ces enfants. Ainsi, en 1957 naîtra "La Nichée", puis un peu plus tard "L'Atelier", destiné à offrir à des adolescents un travail adapté à leurs possibilités.

En lien avec la jeune communauté protestante de Châtenay-Malabry, ces premières initiatives vont aboutir à la naissance de l'Association Les Amis de l'Atelier. Ce projet pour la personne en situation de handicap prendra forme avec la création d'activités de jour pour de jeunes adultes dans le cadre du Centre d'Aide par le Travail (CAT) "L'Atelier" puis du Centre d'Initiation au Travail et aux Loisirs (CITL) "Égalité".

Alors que d'autres associations s'implantent dans l'espace rural, l'Association inscrit résolument ses activités dans le milieu urbain, convaincue que c'est au cœur de la cité que la personne en situation de handicap doit trouver sa place.

Pour répondre aux sollicitations croissantes des familles, d'autres établissements et services vont peu à peu voir le jour en concertation avec les pouvoirs publics.

Dans les années 70, l'Association Les Amis de l'Atelier est l'une des premières à proposer des réponses adaptées aux personnes que l'ouverture des institutions psychiatriques laisse parfois sans solution d'accompagnement.

Elle développe d'abord plusieurs sites sur la ville de Châtenay-Malabry, puis s'implante progressivement dans d'autres villes et d'autres départements en Ile-de-France, avant d'assurer également la reprise d'établissements implantés sur un site proche de Limoges.

La Fondation des Amis de l'Atelier gère ainsi aujourd'hui :

- > plusieurs lieux d'hébergement et des logements pour adultes : Foyers de vie ou Foyers occupationnels, Foyers d'hébergement, Résidences pour personnes vieillissantes, Maisons Relais, Résidences Accueil ;
- > des Services d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) et des Services d'Accompagnement Médico-Sociaux pour Adultes Handicapés (SAMSAH);
- > des établissements d'accueil, d'accompagnement et de soins spécialisés: Maisons d'Accueil Spécialisées (MAS), certaines d'entre elles en partenariat avec des services spécialisés en psychiatrie; des Services d'Accueil de Jour et des Foyers d'Accueil Médicalisé (FAM);
- des sites et lieux permettant l'accompagnement, le soin et la scolarisation d'enfants et de jeunes adultes : des Instituts Médico-Éducatifs (IME) pour l'accueil d'enfants et d'adolescents ; un SESSAD ;
- > des Groupes d'Entraide Mutuelle (GEM) ;
- > des lieux d'insertion et d'accompagnement par le travail : Centres d'Initiation au Travail et aux Loisirs (CITL) ; des Établissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT) ; une entreprise adaptée.

Après 50 années au service des enfants et adultes en situation de handicap, l'Association Les Amis de l'Atelier, qui accueille plus de 2600 personnes au sein de plus de 60 établissements et services, est devenue, par décret du 3 février 2011, Fondation reconnue d'utilité publique.

En s'appuyant sur le projet initial de l'Association, qui déjà affirmait la primauté de la personne et la non-lucrativité de ses actions, le passage à une Fondation reconnue d'utilité publique visait notamment à permettre :

- · un élargissement souhaité des missions,
- une intégration durable et visible de la structure dans l'environnement,
- une ouverture aux mécénats et autres fonds privés.

La vocation première de la Fondation est de développer des actions destinées aux personnes en situation de handicap et notamment de leur offrir des services spécialisés et adaptés à leurs besoins et à leurs attentes.

Elle est aussi le partage d'expériences, la recherche d'innovations, la participation à des programmes de recherches, notamment en réponse à l'émergence de besoins nouveaux ou relatifs à de nouveaux modes d'accompagnement et la participation avec d'autres au changement de regard sur le handicap.

Des convictions chrétiennes fondatrices vécues

dans le respect de la **LAÏCITÉ**



La Fondation, issue de la foi agissante de quelques-uns, reste fidèle aux valeurs et aux convictions qui lui ont donné naissance. Conformément au principe de laïcité, elle respecte profondément les croyances ou les non-croyances de la personne qu'elle accompagne, tout en puisant à la source du christianisme les valeurs qui guident, éclairent, interrogent et relancent son action.

Elle se met au service de l'autre sans exclusive, que celui-ci soit dans la joie et le bien-être, dans la difficulté, la maladie, ou la souffrance. Dans cet esprit, la Fondation veut ouvrir des chemins et offrir des possibilités aux professionnels ou bénévoles qui ont à cœur de se mettre dans une dynamique de service.

Pour concrétiser ces convictions, la Fondation se tourne vers les plus défavorisés ou les plus fragiles et elle développe plus particulièrement des actions destinées aux personnes en situation de handicap. À ses yeux, celui que les circonstances de la vie ont rendu vulnérable a autant de valeur que celui qui peut paraître plus fort ou plus assuré. Puisque toute personne a droit au respect et à l'estime, la Fondation considère comme primordial le refus de toute forme de discrimination, de toute espèce de rejet et de toute attention moindre. C'est pourquoi elle tient à aller au-devant de l'autre pour l'écouter et l'accompagner, dans toutes les dimensions de sa vie (citoyenneté, spiritualité, vie affective, sexualité, accès à la culture...).

La Fondation trouve encore dans ses racines chrétiennes l'incitation à faire place à l'espérance. Dans les situations les plus difficiles, celle-ci peut permettre de déployer des ressources insoupçonnées, de dépasser ou déplacer les attentes raisonnables pour voir au-delà des estimations communes, de s'ouvrir à la richesse de toute vie pour s'attacher aux signes positifs les plus ténus. Elle conduit également à la conviction que tout individu dispose d'une capacité de développement qui doit recevoir les moyens de s'épanouir pleinement.

Dans le cadre de ce service, la Fondation insiste sur le souci de l'authenticité dans l'engagement au service des personnes accueillies. Elle invite tout un chacun, en fonction de ses possibilités, à faire suivre ses paroles d'actes concrets et cohérents afin d'établir des relations authentiques avec l'autre.

Soucieuse de faire passer l'homme avant les structures et les systèmes, la Fondation prend vie et sens autour des personnes accompagnées. Elle porte un regard critique permanent sur elle-même et s'interroge sur son propre fonctionnement. La multiplicité et la complexité des situations de handicap l'obligent à toujours rester attentive, disponible et créative, disposée à se remettre en question. L'évaluation de la qualité du service rendu, demandée également par la loi, s'inscrit dans le cadre des valeurs portées par le projet des Amis de l'Atelier. La recherche de la qualité implique pour chacun des participants au projet l'acceptation d'une remise en question jamais achevée.

Le respect de l'autre est une valeur qui conduit la Fondation à prohiber toute discrimination et toute contrainte relatives aux origines, à l'histoire, aux croyances, aux convictions. Il assure par ailleurs la liberté des consciences. Aussi, le cadre de fonctionnement des établissements et services de la Fondation est-il laïque, tout en prenant en compte les besoins spirituels des personnes et en leur donnant les moyens de développer une vie spirituelle.



PRIORITÉS pour agir



Respecter l'identité et les valeurs de la personne

Chacun doit pouvoir affirmer ses choix et vivre selon ses convictions, tout en intégrant le cadre institutionnel. Le respect et l'écoute de la personne sont essentiels dans les moments d'expression formelle comme dans tous les instants du quotidien. Ces valeurs concrétisent la reconnaissance et le respect de la dignité de la personne, tout en permettant d'être attentif à ses potentialités ainsi qu'à ses difficultés.

D'une manière générale, la Fondation a un devoir de vigilance envers les choix de la personne accueillie.

Promouvoir la liberté de choix et favoriser le développement de la personne

La personne est encouragée à décider des rythmes et des rites sociaux, comme à s'exprimer en développant ses capacités motrices, sensorielles et cognitives, dans le cadre des ressources offertes par les établissements et services de la Fondation. Sa participation et son adhésion sont sollicitées dans l'organisation et l'évaluation d'activités et de services qui doivent être adaptés à ses intérêts et à ses capacités. La liberté de choix pourra d'autant mieux s'exercer que toute personne en situation de handicap mental ou psychique disposera d'un lieu d'accueil adapté. Le libre consentement de la personne, ou le cas échéant celui de son représentant légal ou de sa famille, est toujours recherché.

Accompagner dans la continuité

L'engagement de la Fondation se concrétise par un accompagnement envisagé dans la durée, en établissant les partenariats utiles et en organisant les transitions lorsque celles-ci sont nécessaires.

Elle travaille dans le but de permettre aux personnes de se réaliser en soutenant leur projet de vie et en valorisant leurs propres ressources. Les Amis de l'Atelier ont à cœur de mettre en place un environnement humain et matériel adapté à leurs besoins et favorable à leur épanouissement.

La Fondation a un devoir de proposer un cadre de vie chaleureux et sécurisant et elle veille également à promouvoir la santé de la personne autant à travers les soins rendus nécessaires que par des actions concourant à son bien-être.

Dans le cadre de la construction des projets de vie, la Fondation a le souci de la place des personnes handicapées dans le milieu du travail, et s'attache à prendre des initiatives pour favoriser l'insertion professionnelle des travailleurs.

Au-delà de l'élaboration des projets individualisés, la Fondation veille ensuite à leur mise en œuvre pratique et effective et procède aux ajustements nécessaires dès lors que le besoin s'en fait sentir dans le cadre de la co-évaluation mise en place.

Maintenir le lien avec les proches et avec la famille

Le réseau relationnel de la personne en situation de handicap constitue un environnement important pour elle. L'attention qu'on lui doit implique le respect et le maintien de ses relations. La Fondation s'efforce de concilier le libre choix de la personne et le maintien de celle-ci.

Une logique de partenariat familles/professionnels est recherchée autant que nécessaire, en particulier pour la construction des projets de vie. Les parents et les proches peuvent se révéler une aide précieuse aux professionnels, s'agissant de compléter l'écoute directe de la personne. Les professionnels peuvent également être amenés à réfléchir avec les proches et la famille pour des interventions concertées dans le suivi et le soin des personnes accompagnées.

De manière générale, chaque établissement de la Fondation, avec ses particularités, est amené à questionner ses principes et pratiques relatifs à la participation des familles à la vie de l'établissement. Afin de protéger ces liens précieux, une attention particulière est portée à la création et à l'animation dans les structures d'espaces ouverts aux proches ainsi qu'à l'organisation de visites dans la famille pour les résidents, plus largement à l'accueil des familles au sein des établissements

Développer le lien social et l'inclusion des personnes en situation de handicap

Tout en favorisant le libre choix individuel, la Fondation est créatrice de liens collectifs. Relais des projets individuels, l'action collective est porteuse du vivre ensemble et favorise l'intégration dans la cité.

> Participer au changement de regard sur le handicap

Une des vocations de la Fondation est de participer au changement de regard sur la personne en situation de handicap en valorisant, en particulier, ses dons, son rôle et son utilité dans la cité et la société.

La Fondation se propose de susciter des rencontres avec des publics très divers grâce à des actions de présentation, de sensibilisation, d'accueil de jeunes, de collégiens, lycéens, étudiants, accueil de bénévoles, relations de proximité au niveau des établissements.

> Favoriser la citoyenneté

La Fondation des Amis de l'Atelier s'engage à favoriser la citoyenneté de la personne accompagnée et sa participation à la vie de la cité.

Dans les structures qui proposent un habitat pérenne à des personnes fragilisées, la mixité des publics est favorisée autant que possible.

De manière plus générale, pour favoriser la citoyenneté, la Fondation s'attache à mettre en œuvre des moyens diversifiés et adaptés au contexte propre à chacun des établissements.

- > La qualité architecturale des établissements et leur inscription dans l'environnement local contribuent à l'intégration des personnes dans la cité : leur localisation, ainsi que le fonctionnement des établissements tiennent compte, par exemple, de l'accès aux transports en commun, ou d'un accès facilité aux lieux de vie de la cité : culture, sports, loisirs, divers événements locaux.
- L'accès des personnes accueillies à l'information sur la vie de la cité est également facilité dans les établissements. Cela passe par exemple par des mises à disposition de journaux locaux mais aussi, plus pratiquement, par l'organisation d'activités dédiées au sein des établissements (du type débats, ou revue de presse par exemple).
- Dans le cadre de partenariats locaux, l'accent est mis sur des manifestations organisées afin de valoriser les réalisations professionnelles, sportives ou artistiques, sources d'une indispensable reconnaissance. Des séjours de vacances sont également proposés par les établissements et peuvent contribuer à favoriser l'accès à la citoyenneté.

Chaque fois que possible, l'utilisation des ressources de droit commun est priorisée dans le but de contribuer à l'inclusion sociale.

Les ressources

HUMAINES

de la Fondation



La Fondation offre à chacun de ses collaborateurs une écoute, une aide au changement et au perfectionnement, en favorisant par exemple des évolutions de carrière, et également la mise à jour des connaissances ou le partage d'expériences.

Les collaborateurs de la Fondation apportent leurs aptitudes et leurs compétences professionnelles comme leurs capacités à rencontrer l'autre, notamment dans sa différence et dans ses besoins. Conscients des responsabilités inhérentes à leur mission managériale, éducative, technique, d'accompagnement, et de soins, ils inscrivent leurs actions dans un travail d'équipe et sont force de proposition. La culture de la Fondation est associée à une philosophie d'entreprise sociale avec des valeurs affirmées autour du service de la personne, de la qualité et de la responsabilité. Disponibilité, engagement, réactivité et savoir-faire sont présents dans l'action au quotidien.

La Fondation entend mieux associer, former des bénévoles et des volontaires.

L'ensemble de ces actions s'inscrivent dans le cadre d'une stratégie RH qui prévoit en particulier une Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences.

11



Les ressources

FINANCIÈRES

de la Fondation

Dans un contexte économique contraint, la Fondation est soucieuse de promouvoir une gestion rigoureuse de ses moyens financiers.

Elle cherche à diversifier ses sources de financement afin notamment de lui permettre de tester des projets innovants avant d'en proposer la pérennisation et le financement aux autorités de contrôle compétentes en la matière. Elle développe une solidarité entre les établissements, et propose une mutualisation des pratiques et des compétences.

Cette diversification inclut le développement de la recherche de dons et de legs, qui a pour corollaires :

- > une exigence d'ouverture de la Fondation et de ses établissements vers l'extérieur, sous toutes ses formes ;
- > des exigences fortes dans la mise en application du présent projet institutionnel. En particulier, la Fondation s'impose que les actions de toute nature qu'elle entreprend soient conduites dans un esprit de dialogue, d'écoute et de concertation, apte à générer crédibilité et confiance auprès de l'ensemble de ses interlocuteurs.



Les

PARTENARIATS

Ouvert sur le monde, le développement de nos services et établissements est toujours en quête de nouvelles collaborations, en particulier avec les acteurs des secteurs sociaux et médico-sociaux et sanitaires.

La Fondation s'ouvre à des partenaires de toutes origines afin de réfléchir ensemble à des nouveaux modes d'accompagnement, des projets innovants, à la mise en commun de ressources humaines, matérielles, ou financières, chaque fois que nécessaire et pour réaliser des buts communs.

La Fondation travaille en étroite collaboration avec les services de l'État, les régions, les départements, les communes, ainsi qu'avec les Caisses Régionales d'Assurance Maladie. Les établissements et services de la Fondation sont autorisés, financés et contrôlés par ces administrations, elle partage avec elles le souci de répondre aux besoins existants et émergents de la population dans le cadre d'un fort partenariat.

Par ailleurs, la Fondation est engagée dans le partenariat associatif. À ce titre, elle est membre notamment de la Fédération de l'Entraide Protestante et, dans ce cadre, elle établit des relations privilégiées avec les autres institutions protestantes. Elle est également membre de l'URIOPSS (Union Régionale Interfédérale des Œuvres et Organismes Privés Sanitaires et Sociaux). Elle est aussi soucieuse de développer des partenariats avec les associations de familles.

DEWAIN S



La Fondation a fait la preuve de son aptitude à concevoir, structurer et faire vivre des projets d'une grande diversité en lien à la fois avec ses objectifs fondamentaux et l'évolution de notre société. Elle est prête et volontaire pour construire l'avenir avec, et pour les personnes qui sont la raison d'être de son existence et de son développement.

De quels espoirs est-elle porteuse?

> Accompagner tout au long de la vie

L'allongement de la durée de vie est évidemment un formidable progrès et un défi pour tous. La Fondation fait les constats suivants :

- les structures d'hébergement et d'accompagnement sont le plus souvent inadaptées à la retraite et à la fin de vie des personnes en situation de handicap ;
- celles-ci sont concernées plus tôt que les autres par la perte d'autonomie, le vieillissement et un besoin de médicalisation ;
- l'offre d'un accompagnement adapté est encore rare, pour ne pas dire inexistante, et elle est souvent vécue par la personne comme un déracinement après des années passées dans une structure de vie.

Les réponses à apporter doivent être adaptées en fonction du type et du degré de handicap.

Les propositions doivent permettre la souplesse et le choix entre les différents types d'accueil (structures de jour souples, etc.), selon les formes suivantes :

- l'habitat regroupé,
- les services à la personne, par exemple les structures de type pensions de famille pour anciens travailleurs d'ESAT,
- · les foyers logements en recherchant si possible une mixité des publics,
- les structures spécifiques si les autres solutions ne sont pas envisageables ou adaptées.

> Favoriser l'inclusion

La Fondation considère qu'elle doit jouer un rôle actif dans le recul des peurs et des préjugés que le handicap, et en particulier le handicap psychique, engendre encore.

L'action de la Fondation et des établissements peut permettre de réduire les écarts entre les « inclus » et les « non inclus », en :

- · favorisant les transitions entre réinsertion et inclusion,
- · agissant sur le terrain du handicap social,
- développant des parcours non institutionnels ouverts aux enfants ayant eu un parcours scolaire en milieu ordinaire,
- développant par exemple le travail des ESAT en situation hors les murs et en inscrivant le travail des équipes d'accompagnement dans la vie sociale de la cité.

Quelle recherche, quelles innovations?

Bien des questions, nées le plus souvent de la pratique de nos équipes avec les personnes les plus vulnérables, constituent des défis pour la Fondation. Ce sont elles qui nécessitent le plus de recherche et d'innovations.

Les principaux axes de recherche et d'innovations sont les suivants :

> Développer le lien social et l'inclusion

La Fondation peut s'appuyer à la fois sur une bonne connaissance des réalités que rencontrent les personnes en situation de handicap psychique, et sur une pratique consommée des partenariats urbains, pour tisser mieux encore du lien social autour de la personne.

Ainsi nous pourrons :

- développer des relations avec les entreprises, de telle sorte que la pratique du travail adapté puisse se conjuguer chaque fois que possible sans les murs de l'ESAT, en milieu de travail ouvert, de façon à ce que les personnes handicapées travaillent avec et au milieu des autres :
- accompagner les personnes en SAVS de telle sorte qu'au fil du temps autonomie ne rime pas avec isolement ;
- développer des logements regroupés qu'un travail avec les bailleurs sociaux doit rendre plus inclusifs.
- > Développer des démarches d'accompagnement adaptées pour les enfants et les adultes atteints de troubles du spectre autistique

Cela suppose notamment :

- d'agir précocement auprès des enfants afin de favoriser et de pérenniser leur inclusion scolaire ;
- de développer de nouveaux partenariats avec l'Éducation nationale ;
- d'intervenir selon les approches et méthodes recommandées dans nos institutions ou services, mais aussi dans l'environnement habituel de la personne avec autisme, afin de lui permettre d'accéder le plus possible aux dispositifs de droit commun;
- de répondre à la fois aux besoins d'apprentissages et à la nécessité d'un réel parcours de vie à l'âge adulte, y compris en ayant recours à des institutions adaptées ;
- de proposer des réponses adaptées aux situations complexes.

L'accompagnement des personnes avec autisme vers une meilleure qualité de vie est la priorité de la Fondation.

> Accompagner les transitions en particulier du travail vers la retraite et en fin de vie

La Fondation a déjà expérimenté avec son dispositif « Âge libre » la transition progressive vers la retraite des travailleurs d'ESAT, mais des recherches et des dispositifs expérimentaux doivent encore se développer pour assurer le bien-être des personnes de telle sorte que les passages ne soient pas synonymes de rupture mais d'accès à une autre forme d'accomplissement.

Par ailleurs, la Fondation doit encourager la recherche et les partenariats de telle sorte que l'accompagnement réalisé se prolonge en continuité jusqu'à la fin de la vie.

> Développer nos liens avec le champ sanitaire

Le lien établi par la Fondation avec les acteurs du secteur psychiatrique est d'ores et déjà de qualité et permet de penser et réaliser en interne l'accompagnement de situations complexes intégrant, si nécessaire, un appui médical externe.

Le partenariat sanitaire doit s'enrichir dans le champ du dépistage et de la prise en charge des problèmes somatiques trop souvent négligés.

Grâce à la diversité des publics accompagnés et à ses compétences pluridisciplinaires, la Fondation a acquis une expertise médicale qui nourrit sa connaissance du handicap et peut permettre de contribuer à des travaux de recherche dans le domaine de la santé.

> Poursuivre une politique d'innovation

La Fondation entend poursuivre sa politique d'innovation. Elle considère qu'il est de sa responsabilité de mobiliser des ressources pour la création de nouveaux systèmes et outils porteurs de démarches innovantes.

La Fondation innovera en expérimentant des réponses aux besoins émergents et en renouvelant son expertise.

> Mesurer et évaluer davantage

La Fondation et ses équipes souhaitent consacrer plus de temps à la mesure des efforts consentis et aux résultats obtenus. Les pratiques tout comme les dispositifs feront l'objet d'évaluation de façon à pouvoir ajuster et orienter l'action en fonction d'indicateurs que nous devons fixer collectivement

Au-delà de ce que la règlementation nous demande, nous pourrons ainsi rendre compte des objectifs collectifs que nous nous sommes fixés au titre du projet institutionnel et de sa mise en œuvre.

Quel cadre, quels moyens pour nos actions de développement?

Entre contraintes budgétaires, évolution des missions, évolution des publics accueillis, nécessité de progresser dans les démarches et d'innover, la Fondation les Amis de l'Atelier entend poursuivre un développement maîtrisé et durable au service de son projet.

Cette politique de développement maîtrisé vise à réaliser un développement dans les régions déjà investies (Ile-de-France et Limousin) et fixe comme objectif un bon équilibrage des interventions sur les différents territoires de santé des deux régions concernées.

> Le dispositif existant

La Fondation dispose d'un ensemble d'outils d'accompagnement modernes et performants qui peuvent sans doute être optimisés.

La Fondation :

- se propose de réaliser un plan de création de places à partir des structures existantes, créations parfois fondées sur les moyens existants, et elle sollicitera pour cela la garantie d'engagements pluriannuels des pouvoirs publics;
- n'exclut pas l'étude de formules économiques pour gérer les situations d'urgence sociale et répondre à la détresse de certaines familles en mal de solutions ;
- s'inscrira dans les réponses aux appels à projets sous réserve que les équipes se soient préalablement impliquées dans le travail partenarial de terrain et notamment le suivi ou l'élaboration des schémas départementaux et régionaux ciblés. À cette fin, elle crée une cellule de réponse aux appels à projets et décide de prendre, chaque fois que nécessaire, les dispositions patrimoniales donnant à la Fondation des chances réelles d'être retenue.

> Le développement externe

La Fondation est souvent sollicitée pour intervenir en solidarité auprès d'autres associations et les appuyer dans des opérations de redressement. Elle peut ainsi être sollicitée pour des reprises, des transferts d'autorisations, ou des demandes de soutien ou d'expertises.

Une charte du développement connue de tous fixe les grands principes qui nous animent dans ce domaine.

18

La Fondation privilégie :

- des actions de soutien ou de fusion-acquisition avec des acteurs partageant ses engagements, en particulier avec le mouvement protestant, ou intervenant sur les mêmes champs avec des objectifs similaires;
- des opérations d'une taille suffisante à la fois pour permettre la création de pôles d'activité y compris dans les régions non investies actuellement, et pour financer des moyens de suivi adéquat au niveau du siège social;
- le maintien d'un équilibre financier global.

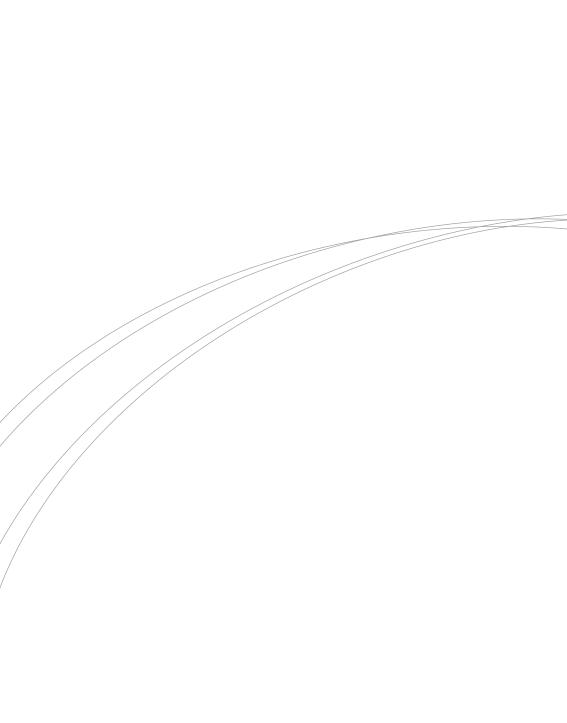
> Les nouveaux terrains d'intervention à investir

La Fondation, confrontée à l'ensemble des défis nouveaux posés aux dispositifs sociaux et médico-sociaux, fait le choix de privilégier son développement :

- sur le terrain du handicap social et en particulier l'hébergement et la réinsertion sociale ;
- sur le champ de l'autisme, de l'enfance à l'âge adulte ;
- sur la construction de réponses adaptées à la grande dépendance et au vieillissement des personnes en situation de handicap.

Sur ce secteur, la Fondation recherchera les partenariats et évitera de se situer sur le marché très concurrentiel de création des EHPAD pour rester sur la problématique du vieillissement des personnes handicapées.

Ce faisant, elle cherchera à proposer une large palette de solutions, allant de la création de structures mixtes (personnes âgées/personnes handicapées) à la création de structures nouvelles, ou encore à la spécialisation de structures existantes, ou enfin à la combinaison de Maisons d'Accueil pour Personnes Handicapées Vieillissantes (MAPHAV) associées à des SSIAD.







Direction Générale et Administration 17 rue de l'Egalité ● 92 290 Châtenay-Malabry Tél.: 01 46 29 59 00 ● Fax: 01 46 29 59 29

Courriel: communication@amisdelatelier.org
Site: www.fondation-amisdelatelier.org